

## *Séance du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007*

### **Appel nominal :**

- Pouvoir de M. Guy LENGAGNE à M. Frédéric CUVILLIER (annexe n°1) ;
- Pouvoir de Mme Danièle CARON à Mme Mireille HINGREZ-CEREDA (annexe n°2) ;
- Pouvoir de M. Stéphane VIDOR à M. Arsène SORLIN (annexe n°3) ;
- Pouvoir de Mme Evelyne LEBEL à Mme Laurence COLLAS-HURTREL (annexe n°4) ;
- Pouvoir de Mme Marie-Françoise BOURGAIN à M. Richard HONVAULT (annexe n°5) ;
- Pouvoir de Mme Véronique BOUAZZI à M. Philippe HERENGUEL (annexe n°6).

**M. le Maire** : Mes chers Collègues, nous avons appris la disparition brutale de notre Collègue Maryse LATOUR. Un hommage lui a été rendu, à l'occasion de ses obsèques. Par respect pour sa pensée et pour sa famille, nous avons souhaité différer de quelques jours, l'hommage que le Conseil Municipal lui rendra. Celui-ci aura lieu le 21 décembre prochain. Comme vous pouvez le constater, nous avons déposé quelques fleurs à l'emplacement qu'occupait, dans cette salle, Maryse LATOUR. Je souhaite, en effet, que par la pensée, elle reste présente avec nous.

La **délibération n°1** est relative à ***l'installation de M. Michel LAMESCH au sein du Conseil Municipal***, en remplacement de Mme Maryse LATOUR.

**M. LAMESCH** : Je suis désolé d'entrer au Conseil Municipal, suite au décès de Mme LATOUR. Je pense à l'énorme travail effectué par notre Collègue et j'estime souhaitable de dévoiler, un jour, une plaque commémorative à son nom. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'inauguration d'une rue.

**M. le Maire** : Tous les hommages envisagés seront à la hauteur de l'implication de Mme LATOUR dans la vie de la société boulonnaise.

La **délibération n°1A** a pour objet la ***détermination du nombre d'adjoints***. Je propose que celui-ci soit désormais de onze.

La **délibération n°1B** concerne l'***indemnité de fonction des titulaires de mandats locaux***.

La **délibération n°1C** traite de l'***indemnité de fonction du Député-Maire (écrêtement)***. Le montant de l'écêtement sera versé à M. Claude COUQUET, ceci en accord avec les Elus du groupe majoritaire.

Dans la **délibération n°1D**, il s'agit de procéder au ***remplacement de Mme Maryse LATOUR au sein de commissions et d'organismes extérieurs***. J'ai récemment signé un arrêté donnant délégation à Mme Patricia FONTAINE dans le domaine des affaires sociales et des actions en direction de nos aînés. J'ai signé également un arrêté donnant délégation à Mme BOURGUIGNON pour la lutte contre la précarité et l'exclusion. Des délégations ont été, par ailleurs, accordées à M. Jean SCHOUTEDEN ; il s'agit de la gestion des cimetières et espaces verts. Quant à M. Claude ALLAN, il siègera au conseil d'administration du C.C.A.S. Il sera désigné Vice-Président du C.C.A.S. dont l'action est conditionnée par les relations

avec le Conseil Général. Ainsi M. ALLAN, qui est par ailleurs Conseiller Général du Pas-de-Calais, m'accompagnera dans la gestion de cet établissement public.

Il est proposé de désigner :

- M. Michel LAMESCH, Membre titulaire :
  - au sein de la Commission des Affaires Culturelles, de Contrôle et de Surveillance du Théâtre, de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse et de l'Ecole Municipale d'Arts,
  - au sein de la Commission de l'Enseignement,
  - au sein de la Commission « Social et Logement » du « Développement Social Urbain » et des « Droits de la Personne » ;
  
- M. Michel LAMESCH, Membre suppléant :
  - au sein de la Commission de la Jeunesse,
  - au sein de la Commission des Sports,
  - au sein de la Commission de l'Information et de la Communication,
  - au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Boulogne-sur-Mer,
  - au sein du Conseil Communautaire d'Agglomération ;
  
- Mme Brigitte BOURGUIGNON, Membre titulaire :
  - au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Docteur Duchenne,
  - au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Beaucerf.
  
- Mme Laurence COLLAS – HURTREL, Membre titulaire :
  - au sein de la Commission d'Attribution de Logements appartenant au patrimoine locatif de la Ville de Boulogne-sur-Mer,
  - au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal.
  
- Mme Anny-Joëlle CHAPMAN, Membre titulaire :
  - au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean-Charles Cazin,
  - au sein du Conseil d'Ecole de l'Ecole Michelet,
  
- Mme Patricia FONTAINE, Membre titulaire :
  - au sein du Conseil d'Administration du Centre Social du Chemin Vert,
  - au sein du Conseil d'Etablissement des Maisons de Retraite.

Cette longue liste démontre l'importante place qu'occupait dans l'action locale et dans le domaine de la solidarité, notre regrettée Collègue Maryse LATOUR.

La **délibération n°2** concerne l'**approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007**. Y a-t-il des remarques sur ce document ? Comme il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité.

La **délibération n°4** a pour objet la **modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public**. Il est proposé de remplacer M. Stéphane VIDOR, Membre titulaire, par Mme Annick BASTIEN, Mme Anny-Joëlle CHAPMAN étant désignée Membre suppléant en remplacement de Mme BASTIEN. Je

voudrais ici saluer le travail réalisé par cette commission et féliciter ses Membres pour leur action.

La **délibération n°5** est relative à la **modification des représentants du Conseil Municipal de Boulogne-sur-Mer au sein du Conseil Portuaire**. Suite à l'élection de M. Jean-Claude ETIENNE au Conseil Général du Pas-de-Calais, cette assemblée l'a désigné pour siéger au Conseil Portuaire en remplacement de votre serviteur. J'estime qu'il est normal que le Maire de la ville-centre soit Membre titulaire du Conseil Portuaire. C'est pourquoi, il est proposé, ce soir, de me désigner représentant titulaire du Conseil Portuaire, en remplacement de M. Arsène SORLIN, qui deviendrait représentant suppléant, à la place de M. Jean-Claude ETIENNE.

Je voudrais, à présent, vous faire part d'une information qui vient de me parvenir. Le Conseil Constitutionnel a rejeté les deux recours concernant l'élection législative de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Pas-de-Calais (applaudissements des Conseillers de la Majorité). Je vous remercie pour les larges sourires et les applaudissements fournis. J'avoue que la situation était particulièrement injuste et inconfortable. Oui, elle était injuste parce que les électeurs s'étaient prononcés. Jusqu'à présent, je suis resté silencieux sur ces deux recours, en attendant que le travail des sages du Conseil Constitutionnel soit accompli. Aujourd'hui, je ne souhaite plus continuer dans ce silence, compte tenu des arguments qui ont été utilisés. J'estime que le débat démocratique se doit d'avoir une certaine tenue. Il n'est pas agréable d'être mis personnellement en cause, surtout lorsque c'est erroné et mensonger. Lorsqu'il s'agit de laisser entendre que des moyens publics ont été utilisés afin d'être victorieux dans ce combat électoral, qu'il y a eu des détournements de moyens municipaux et de l'office HLM, j'avoue que ce sont des arguments et procédés que je ne supporte pas. Je n'admets pas que l'on mette en cause mon intégrité. Je ne tolère pas les allégations mensongères, sans même qu'il y ait de preuves. Il est trop facile de salir des personnes, de jeter l'opprobre sur les gens, sous prétexte que le verdict des urnes n'a pas été favorable à certaines personnes. Aujourd'hui, je ne suis plus un député en sursis et la situation deviendra plus agréable et plus confortable pour moi, dans l'accomplissement de ma mission.

La **délibération n°6** a pour objet le **débat d'orientation budgétaire**. Je cède donc la parole à M. Claude COUQUET.

**M. COUQUET :**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Le Conseil Municipal est appelé, ce soir, à ouvrir le processus budgétaire, avec la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2008. L'examen du Budget Primitif se fera le vendredi 21 décembre prochain et succédera logiquement à cette étape préliminaire.

Avec les délibérations, un CD ROM vous a été remis qui reprend dans son intégralité le document littéral de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il expose en 4 chapitres :

- \* l'environnement économique et financier ;
- \* les faits majeurs du « futur » bilan 2007, prévisionnel puisque l'exercice se poursuit pendant encore un bon mois ;
- \* le développement des services à la population en 2008, c'est à dire les diverses actions innovantes ou élargies, déployées en faveur des Boulonnais ;
- \* et enfin, les projets d'aménagements ou d'équipements prévus en 2008.

Le vote du Budget Primitif, vendredi 21 décembre prochain, se fera, cette année, avec **une anticipation de 3 MOIS par rapport à l'exercice précédent**. Ce sera l'occasion de préciser, chiffres à l'appui, les actions annoncées dans le cadre du D.O.B. et qui seront déclinées dans le Budget Primitif. D'autres étapes jalonnent l'exercice 2008, décisions modificatives ou Budget Supplémentaire, pour ajuster les ressources en fonction des priorités, dans une perspective particulière, cette année, puisque les élections municipales se dérouleront en mars prochain.

Ce soir, il s'agit simplement de débattre des grandes orientations qui vont exprimer la politique de l'équipe municipale, à travers le processus de préparation budgétaire tel qu'il est prévu par la loi.

Permettez-moi enfin de vous signaler que la Commission des Finances, préalable au vote du Budget Primitif, se réunira le jeudi 13 décembre, à 18 heures, en mairie et d'inviter ses Membres à y participer !

La préparation budgétaire s'inscrit dans un contexte caractérisé par plusieurs hypothèses : D'abord, comme toutes les collectivités locales, Département, Région ou Intercommunalité, la Ville de Boulogne est victime de la stagnation en euros constants des dotations de l'Etat ainsi que des transferts de charges effectués sans compensation (par exemple, la délivrance des passeports).

Ces transferts impliquent une gestion encore plus rigoureuse des ressources, d'année en année, ne serait-ce que pour assurer le fonctionnement « a minima » des services. Ainsi encore, la disparition progressive mais inéluctable de la Dotation Globale de Décentralisation de la Bibliothèque, soit disant intégrée dans la dotation forfaitaire.

Ce sont là des tendances lourdes de conséquences pour les communes qui n'ont alors que la possibilité de recourir à l'emprunt ou à l'impôt...

Il s'agit là d'un débat national...

Sur l'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE et FINANCIER, la loi de finances annonce des modifications d'ampleur, à propos des mécanismes d'évolution du dispositif du contrat de croissance et de solidarité, soit une désindexation par rapport à la croissance du produit intérieur brut et en liaison uniquement avec le taux d'inflation.....la dotation forfaitaire de la ville évoluera ainsi à une vitesse très inférieure à la croissance naturelle des dépenses des collectivités, sans prise en compte de la croissance économique.

Il est donc globalement à craindre que la stagnation de l'évolution des dotations, associée à la volonté municipale de stabiliser la fiscalité, n'oblige la Ville à renouveler ses efforts de maîtrise du fonctionnement sur 3 axes bien connus : maîtrise de la masse salariale, contrôle des dépenses courantes et recherche de l'optimisation des recettes. Il n'y a pas d'autres solutions !

Par ailleurs, l'avancement du calendrier fait que, à ce stade de la préparation budgétaire, les dotations de l'Etat ne sont, bien entendu, pas encore connues, tout comme les bases fiscales. L'exercice budgétaire prend ainsi tout son sens prévisionnel, avec un volet recettes de fonctionnement entouré de nombreux points d'interrogations, alors même que les dépenses de fonctionnement de la ville ont pour beaucoup un caractère certain (amortissements, frais de personnel, charges de fonctionnement courantes comme les fluides...) ou alors s'inscrivent dans un environnement instable, comme c'est le cas pour les frais financiers.

Dans ce contexte, l'équipe municipale fait, une nouvelle fois, le choix de maintenir les taux actuels de fiscalité locale.

Cette option permet d'épargner le pouvoir d'achat des contribuables boulonnais mais nous impose encore et toujours plus de rigueur dans l'utilisation des ressources communales.

Le pouvoir d'achat des contribuables boulonnais, c'est aussi le pouvoir d'achat des Français.

Il est trop tôt pour établir un bilan de l'année écoulée au regard de la situation financière de la ville, d'une part parce que l'exercice n'est pas terminé, d'autre part parce que le résultat sera affecté par la procédure de rattachement des produits et des charges, début 2008, ainsi que par les reports.

En 2007, l'année aura été caractérisée par :

- \* le transfert, au 1<sup>er</sup> janvier, du Centre National de la Mer NAUSICAA à la C.A.B.,
- \* la prise en charge par la Ville du stationnement payant au sol ainsi que pour le parking souterrain Saint-Louis,
- \* la fin de la municipalisation des activités culturelles, avec la prise en charge des activités de la VAGUE MUSICALE

Aucun changement notable de structure ne devrait intervenir courant 2008, hormis une nouvelle réforme de l'instruction comptable M4 sur l'assainissement.

Le bilan prévisionnel 2007 fera état :

- \* du rayonnement des services culturels au travers d'animations réussies (fête du poisson, 3<sup>ème</sup> édition des Fêtes de la Mer), de la modernisation des services (informatisation à la bibliothèque municipale, développement des ateliers du patrimoine, réaménagements en faveur de l'accueil du public) ;
- \* du développement continu des activités d'éveil liées à la petite enfance ;
- \* d'une forte évolution des services à la jeunesse autour de l'espace MAES, du pôle plage ou encore d'un nouvel espace jeunes à Bréquerecque ;
- \* du dynamisme du service enseignement et des nombreux travaux réalisés dans les écoles ;
- \* des succès sportifs des clubs de la ville (U.S.B.C.O. en Ligue 2, S.O.M.B. en Nationale 1).

Au chapitre des réalisations en équipements ou aménagements :

- \* la Ville a poursuivi la rénovation de nombreuses voiries (avenue Percier Fontaine, allée Louis David, réaménagement de la rue Pierre et Marie Curie, trottoirs de la rue du Colonel de l'Espérance et de la rue Beurepaire, la dernière tranche de la rue du Chemin Vert...) ;
- \* la sécurisation des carrefours, comme celui de l'Aiglon, se poursuit ;
- \* la Ville développe sa politique de protection de l'environnement avec, entre autres, une nouveauté : le service gratuit anti-tag ;
- \* dans le domaine sportif, les principales réalisations portent sur l'achèvement du complexe Degand-Bucaille ou la rénovation de la salle Hernout ;
- \* au chapitre culturel et culturel, la rénovation de la basilique est le grand chantier engagé en 2007. Parmi les autres réalisations, on citera l'agrandissement de la scène de la salle de la Faïencerie ;
- \* en matière de logements, les rénovations continuent notamment sur la cité du Vieil-Atre ou à Jean Jaurès.

Le budget 2008 entend prolonger les actions déjà initiées par la Municipalité.

Sur l'activité des services, ces actions respectent 2 principes :

- \* gérer les dossiers en dehors de toute considération politique, confessionnelle ou philosophique ;
- \* en minorer le coût, en sollicitant tout mode de financement pouvant atténuer les charges communales au travers de dispositifs comme le Projet de Réussite Educative (P.R.E.), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) ou encore les appels à des projets régionaux, nationaux, européens.

Dans le secteur de la Petite Enfance, le relai assistantes maternelles sera développé mais surtout le Quartier Damrémont accueillera la maison de la Petite Enfance qui comportera 40 places en multi accueil.

En outre, la Municipalité développe les équipements qui permettent d'exercer, en toute sécurité, de multiples activités sportives ou culturelles.

D'autre part, le service municipal de la Jeunesse s'implique désormais directement dans les quartiers, en incluant des actions intergénérationnelles et en renforçant la participation aux animations de quartier.

L'ensemble des structures - jeunesse de la ville se mobilisera pour la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et dans les autres nouveaux dispositifs (appel à projet régional, démarche de territorialisation du Conseil Général, ...) selon les thématiques préconisées.

Dans le périmètre du Développement Solidaire, des actions complémentaires vont se mettre en place, labellisées Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.). Par ailleurs, les actions de prévention vont être développées par les possibilités offertes par le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

La Ville, par l'intermédiaire de la Caisse des Ecoles, poursuit son engagement dans la mise en place du Programme de Réussite Educative (P.R.E.) destiné à aider les enfants âgés de 2 à 16 ans et leurs familles, qui habitent les quartiers du Chemin Vert, Damrémont et Beaurepaire, en leur offrant un accompagnement social, culturel, sanitaire et sportif.

Dans le domaine de la culture, le calendrier des manifestations de la saison culturelle est riche. On peut citer, par exemple, « les Violons de la Paix », placés sous l'égide du Conseil Régional, Isabelle CARRE et Léa DRUCKER ou encore Michael LONSDALE.

La Bibliothèque Municipale va travailler à la restructuration et au développement du service « Le Livre chez Vous » et continue à enrichir régulièrement son fonds patrimonial.

Le service du Patrimoine entend se mobiliser autour du projet européen signalétique du patrimoine et développer ses actions.

Le service Archéologie s'est engagé dans un partenariat incontournable avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, dans le cadre de son implication dans les diagnostics archéologiques préventifs, comme sur le site de la Basilique Notre-Dame (Crypte, ancien Evêché, Jardin du Presbytère) !

Le service des Archives municipales va présenter une exposition « Trésors d'Archives », mettant en valeur les plus belles pièces conservées, accompagnées de l'édition d'un catalogue.

Au Château-Musée, outre la réouverture de la présentation permanente des collections Beaux-Arts, sont prévues, cette année, une exposition d'hiver Saqqarah et une exposition d'été « Trésors Mochica du Pérou ».

Dans le domaine des investissements, poursuite de l'important programme de renouvellement urbain, sous l'impulsion de la Municipalité, avec l'A.N.R.U., sur les premières phases du projet.

La construction d'un nouvel espace culturel au Chemin Vert fait son chemin. Les études se poursuivent sur les quartiers situés en zone urbaine sensible, comme Triennal ou les quartiers Slack-Wimereux ou Delacroix-Molinet.

Une réflexion profonde est engagée sur le réaménagement de Bréquerecque-Sud.

Plusieurs autres projets très significatifs de rénovation du tissu urbain sont en cours : d'abord, le renouvellement de la délégation de service public sur le stationnement, qui engagera la Ville pour les 25 prochaines années ; la négociation est en cours de finalisation ;

Ensuite, le projet Lumière : il s'agit de la réalisation d'un ambitieux programme immobilier comprenant commerces, logements et parking souterrain avec 3 niveaux ;

Enfin, les projets relatifs, d'une part, au réaménagement de la place de la République, lieu concerné par la construction du nouveau casino de Boulogne-sur-Mer, d'autre part au schéma directeur d'aménagement, en cours de définition sur le quartier République-Eperon.

Dans le domaine sportif, des travaux importants de mise à niveau du Stade de la Libération, en liaison avec les exigences de la Ligue 2, sont prévus dans le prolongement de ceux déjà réalisés en 2007.

Par ailleurs, dans le domaine culturel, la mise en valeur du patrimoine de la Ville va se poursuivre avec la rénovation de la basilique, la remise en lumière de la basilique, le projet de réhabilitation de la crypte, celle de l'église Saint-Nicolas, mais aussi la poursuite des travaux des remparts.

Le programme de réfection de voirie sera de grande ampleur : on peut citer la fin des aménagements place Dalton, la rénovation de la rue de la Paix, la rue Pierre et Marie Curie, la rue Jules Baudelocque,...

Le nouveau Casino devrait ouvrir ses portes au printemps prochain.

Toutes ces dispositions devront s'inscrire dans un budget de rigueur dont les grandes orientations sont centrées autour de la constitution d'un lien social fort, dans une cité embellie et agréable à vivre.

Compte tenu du poids actuel de la pression fiscale et afin de préserver, autant que possible, la charge financière pesant sur les contribuables boulonnais, la Municipalité entend poursuivre sa politique de maîtrise des taux de fiscalité locale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire illustre le souci de la Municipalité de renforcer la solidarité nécessaire envers les habitants en situation de précarité, de réhabiliter les quartiers, mais aussi de transformer et dynamiser la ville avec des équipements structurants, tout en encourageant son animation à l'occasion de nombreuses manifestations à caractère populaire.

L'ensemble de ces actions se traduira financièrement dans le Budget Primitif 2008 et met en évidence la nécessité de retrouver la confiance entre l'Etat et les Collectivités locales, ce qui pourrait se faire avec une véritable réforme de la fiscalité locale, qui aurait pour but la péréquation financière, gage d'une réelle solidarité sociale et territoriale.

Voici donc, mes chers Collègues, ainsi résumées les grandes lignes directrices de l'action municipale au travers de son écriture budgétaire, pour les mois à venir.

**M. le Maire** : Merci M. COUQUET pour cette intervention riche et parfois un peu sentimentale ou poétique. Lorsque vous parlez de la ville, vous le faites avec cœur et passion.

**M. COUQUET** : J'aime ma ville, M. le Maire.

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'interventions ?

**M. GENEAU** : En lisant le document remis, on devine que 2008 sera dans la même lignée que l'année 2007, avec notamment les avancées concernant la petite enfance, la jeunesse, le sport, l'activité culturelle, la rénovation du patrimoine et l'embellissement de la ville, ce qui n'est déjà pas mal. Les faiblesses seront également les mêmes : on ne discerne pas encore vraiment de projets à long terme, notamment pour le développement touristique de la ville, mais aussi concernant les déplacements urbains. On craint que le futur plan de déplacements urbains ne soit pas à la hauteur des enjeux. Concernant le développement durable, la mairie montre l'exemple par de nouvelles installations permettant d'économiser l'eau et l'énergie, mais vu les enjeux importants au niveau planétaire, il faut aller beaucoup plus loin, en particulier s'adresser au public, pour l'inciter et l'aider à modifier ses comportements de consommateur. Sur le plan des finances, nous nous félicitons, à nouveau, du gel des taux d'imposition. Cela dit, le transfert de certains équipements à la C.A.B. a peut-être aidé. Aussi, nous regrettons que ce document ne contienne pas de comparaisons graphiques sur l'évolution des principaux points budgétaires.

**M. le Maire** : Merci, M. GENEAU ! Vous venez de dire que 2008 serait le prolongement de 2007. Oui, l'an prochain, nous continuerons notre action en l'améliorant. Selon vous, des actions nécessiteraient d'être approfondies. Vous avez raison sur le développement durable car c'est un enjeu de société. La Municipalité ne peut intervenir qu'à son niveau. Il est vrai qu'il faut sensibiliser les gens qui doivent devenir des éco-citoyens. Il faut que les êtres humains prennent conscience qu'ils vivent sur une planète et dans un environnement qui doit être préservé et protégé. Bien sûr, ce sera là aussi le sens de notre action en 2008. Je pense qu'il faudra redonner de la cohérence à notre action. Ainsi, il nous faudra envisager un regroupement de délégations sur le thème environnemental. Quant au problème du déplacement urbain, il dépasse largement la ville-centre. Boulogne rencontre les inconvénients d'une ville-centre, qui est naturellement le lieu de convergence de toute une activité économique et commerciale. La logique du déplacement urbain doit intervenir au moins au niveau du pays boulonnais. Nous souhaitons également que les choses s'accélèrent. A l'occasion de chaque aménagement de zone de quartier, nous pensons à améliorer la fluidité de la circulation et parfois à dissuader des parcours de transit pendulaire. A propos du taux d'imposition, c'est une volonté. Si nous pouvions les augmenter, nous le ferions parce qu'il y a tant de choses à faire dans cette ville. Malheureusement, les taux d'imposition sont arrivés à leur maximum. Il nous faut trouver le point d'équilibre entre la nécessité de modernisation et l'ambition sur les projets, tout en ne faisant pas porter l'augmentation sur la fiscalité et sur la population. Malheureusement, le transfert de Nausicaa n'y est pour rien. En effet, dans le cas

d'un transfert à l'intercommunalité, il y a concurremment une baisse de la dotation de compensation. Cela devient donc une opération neutre. Cela a été le cas du transfert de l'école de musique : l'établissement ne coûte plus rien mais il y a eu baisse de la dotation de compensation en provenance de la C.A.B. Nous voulons exercer la gestion la plus juste et adaptée. Je crois pouvoir dire qu'après plusieurs années consécutives de stabilisation des taux d'imposition, je suis le maire qui aura le moins augmenté les impôts locaux. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HONVAULT** : Qui dit débat d'orientation budgétaire, dit sélection des projets et actions. Quels ont été les projets que vous avez mis de côté ?

**M. COUQUET** : Le document, qui a été remis aux Conseillers Municipaux, est une synthèse, avec ses inconvénients mais aucun projet n'a réellement été mis de côté.

**M. le Maire** : Des projets sont engagés mais n'ont pas encore été réalisés. Ils sont donc repris dans le débat d'orientation budgétaire. Quant aux projets qui ne sont pas encore engagés, il faudra encore attendre quelques semaines avant de les découvrir, M. HONVAULT. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. VADET** : Vous avez dit que vous n'aviez pas augmenté les taux d'imposition, ou très peu. Lors de la prochaine réunion de la commission des finances, pourrait-on nous indiquer l'évolution des taux d'imposition sur les 25 dernières années ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. COUQUET** : Cela fait une longue période. Il serait plus facile de voir l'évolution depuis 10 ans.

**M. le Maire** : Sur un quart de siècle, il est difficile de comparer ce qui est comparable.

**M. VADET** : Je voudrais aussi voir l'évolution des emprunts et de la dette pendant les 25 dernières années.

**M. le Maire** : Vingt-cinq ans, c'est une longue période mais, naturellement, en votre qualité d'Elu de la Ville de Boulogne, vous avez accès à l'information. Il vous faudra voir avec les services financiers quelles précisions pourront vous être fournies.

**M. COUQUET** : Malheureusement, au sujet des impôts locaux, nous maintenons les taux mais cela n'empêche pas leur augmentation. La suppression de l'abattement de 20 % en est un exemple.

**M. ALLAN** : Qui décide une telle mesure ?

**M. COUQUET** : L'Etat. L'an prochain, des personnes qui en sont actuellement exemptées, paieront la redevance de télévision.

**M. le Maire** : Cela représentera la somme de 116 €

**M. COUQUET** : Il faut savoir que ces personnes ne payent rien depuis plusieurs années. Cela est à mettre en contrepartie des 15 milliards d'euros d'abattements fiscaux, qui ont été accordés au mois de juin dernier !

**M. VADET** : Vous avez dit qu'un transfert d'équipement, comme l'école de musique ou Nausicaa, n'apportait aucune amélioration financière pour la Ville de Boulogne.

**M. le Maire** : Oui, un tel transfert n'a aucun impact négatif ou positif sur les finances de la Ville.

**M. VADET** : Quelle est alors la motivation des transferts ?

**M. le Maire** : C'est l'avenir. Les enjeux, qui se présentent à Nausicaa, ne peuvent pas être portés par la seule Ville de Boulogne.

**M. VADET** : Pour les futurs investissements alors ?

**M. le Maire** : Absolument. Nausicaa est un excellent exemple. Ce n'est pas un instrument de dimension communale. C'est au moins un instrument économique, touristique, pédagogique, d'enjeu intercommunal, régional. Ainsi, le Conseil Régional est entré dans le capital de la société d'économie mixte. Chacun sait bien que l'instrument Nausicaa devra évoluer régulièrement, connaître des bouleversements, des extensions, de la novation pour attirer le public à hauteur de 600.000 personnes par an. Si l'instrument n'évolue pas, nous n'aurons pas les résultats que nous enregistrons. La Ville seule ne pourrait pas financièrement envisager une troisième ou quatrième extension.

**M. VADET** : Vous envisagez donc, pour Nausicaa, le même type d'extension que pour l'école de musique.

**M. le Maire** : Oui. Pour l'école de musique, un projet d'extension a été voté par la C.A.B., à hauteur de 5 millions d'euros. Cet établissement connaîtra une extension matérielle et pédagogique très importante, que nous ne pourrions réaliser seuls au niveau de la Ville de Boulogne-sur-Mer.

**M. VADET** : Maintenant, je comprends bien la situation.

**M. le Maire** : N'hésitez pas à me poser des questions ! Je suis là pour vous apporter des précisions.

Les *délibérations n<sup>os</sup> 11 à 14* concernent les *garanties d'emprunts* contractés par le Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer.

**M. VADET** : Dans les documents fournis, je n'ai trouvé aucune information sur le motif de la demande du Crédit Municipal.

**M. le Maire** : C'est le financement classique pour l'activité du Crédit Municipal.

**M. HENON** : Il ne s'agit pas d'emprunts supplémentaires. Nous avons procédé à un examen complet de la situation auprès des différents établissements bancaires, pour nous permettre, grâce à un nouvel emprunt, de rembourser partiellement celui qui nous coûtait le plus cher.

Nous avons remis à plat, avec les établissements bancaires, l'ensemble de nos encours, ce qui diminue globalement ceux du Crédit Municipal.

**M. le Maire** : Cela permet d'offrir des conditions de prêts plus favorables au Crédit Municipal. C'est de la renégociation.

**M. VADET** : Alors, on recapitalise ?

**M. COUQUET** : On renégocie.

**M. le Maire** : Nous apportons simplement notre garantie pour les emprunts.

**M. COUQUET** : Grâce à la renégociation, notre garantie est inférieure de 25 % à ce qu'elle était auparavant.

**M. HENON** : Nous avons remis à plat tous les emprunts des lignes de trésorerie avant échéance. Nous avons renégocié le tout.

**M. VADET** : Il aurait été intéressant d'indiquer de telles précisions dans la délibération.

**M. le Maire** : La commission des finances s'est réunie et tout cela a été examiné par elle.

**M. VADET** : Je n'en ai pas le souvenir.

**M. COUQUET** : Ces points techniques peuvent naturellement être développés en réunion de commission de finances.

**M. VADET** : La Ville est-elle légalement obligée d'être le seul garant du Crédit Municipal ? Est-ce une obligation légale ou un choix ?

**M. le Maire** : Il n'y a pas d'autres garants. Je ne sais pas si c'est une obligation légale ; nous vérifierons ce point. Néanmoins le Crédit Municipal est un établissement relevant de l'activité communale depuis plus d'un siècle.

**M. VADET** : Je constate qu'aucune explication n'a été annexée à la délibération.

**M. le Maire** : C'est exact. Il s'agit de délibérations techniques mais nous vous invitons, M. VADET, à évoquer, à nouveau, cette question lors de la prochaine réunion de la commission des finances.

Par le biais de la renégociation, nous avons voulu permettre au Crédit Municipal d'exercer l'activité la plus compétitive, dans un contexte qui n'est pas simple.

**M. VADET** : En fonction des explications qui viennent d'être fournies, nous voterons pour ces délibérations, M. le Maire.

**M. le Maire** : Il est vrai que le nombre des délibérations présentées donne l'impression qu'il y a un surcroît de garanties communales apportées à des emprunts, d'autant plus que les sommes ne sont pas négligeables. En vérité, il n'en est rien.

La **délibération n°15** a pour objet une **garantie d'emprunt à la S.C.I. U.S.B.C.O.** La Ville de Boulogne-sur-Mer accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 538.200 € que la S.C.I. U.S.B.C.O. se propose de contracter auprès de la banque H.S.B.C.

**M. ETIENNE** : C'est une garantie d'emprunt pour la réalisation du centre technique de formation.

**M. VADET** : Quel recours aurions-nous en cas de faillite totale de la S.C.I. ?

**M. ETIENNE** : Le terrain appartient à la Ville, qui verse une importante subvention (environ 500.000 €) à l'USBCO.

**M. le Maire** : Il n'y a aucun risque. Comme la S.C.I. U.S.B.C.O. n'est pas propriétaire du terrain, la banque demande une garantie supplémentaire.

**M. VADET** : La S.C.I. U.S.B.C.O. ne peut rien garantir car elle ne dispose pas de ressources.

**M. le Maire** : La S.C.I. a été uniquement créée pour la réalisation du centre technique de formation. Sur le site de la Waroquerie, l'équipement ne bénéficie pas seulement à l'équipe première de l'U.S.B.C.O.

**M. ETIENNE** : C'est le début du centre de formation, qui sera obligatoire, au cours de la deuxième année consécutive en ligue 2. Il accueillera des jeunes qui pourront y apprendre à jouer au football, comme des professionnels.

**M. le Maire** : Pour se convaincre de l'intérêt de cet équipement, il faudrait retrouver des photographies de baraquements, dans lesquels les joueurs se changeaient. Maintenant, et c'est la moindre des choses, les joueurs peuvent prendre une douche après un entraînement. Le Centre Technique comprendra des salles de remise en forme, de massages. La Ville reste propriétaire des terrains et la S.C.I. a été constituée aux fins de la construction de ce centre.

La **délibération n°17** est relative à la **reprise en régie de la gestion du stationnement payant** (prolongation). Le nouveau délégataire de service public n'a pas encore été désigné. La concurrence a été engagée depuis plusieurs mois. C'est un chantier extrêmement important ; il nécessite beaucoup d'attention et de négociations. Trois groupes importants ont répondu et ont été présélectionnés. La concurrence fait rage, ce qui signifie que la ville est attractive. Les réunions sont très techniques et intéressantes et nous défendons au mieux les intérêts de la ville.

La **délibération n°17 bis** a pour objet les **ressources humaines**, précisément le tableau des effectifs. Elle fait suite à la dernière réunion de la Commission Administrative Paritaire.

**M. HENON** : C'est une délibération technique nous permettant de nommer les agents.

**M. le Maire** : Agents qui ont été pressentis.

Dans la **délibération n°21 bis**, il s'agit de la **Politique de la Ville**, précisément des animations dans les garderies.

**Mme CHAPMAN** : Les enfants concernés par la restauration scolaire, ont du temps libre. Nous avons estimé utile de leur proposer des activités ludiques, artistiques, sportives ou de lecture. Ils sont ainsi plus détendus à la reprise des cours de l'après-midi. Cela concerne des élèves des écoles maternelles et primaires Herriot, Bucaille, Perrault, La Fontaine et Dezoteux.

**M. le Maire** : Nous espérons que le Gouvernement n'aura pas la mauvaise idée de transférer l'accueil des enfants, notamment le samedi matin, sous la responsabilité communale. De nombreuses communes seraient dans l'impossibilité d'assumer cette responsabilité.

La **délibération n°22** a pour objet la **détermination des taux de promotion pour les avancements de grades**. Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, le nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade concerné. Le Comité Technique Paritaire s'est réuni, le 15 novembre, et a été saisi des propositions faites par l'Administration Municipale.

**M. VADET** : La collectivité choisit-elle librement ou l'Etat encadre-t-il sérieusement le tout ?

**M. le Maire** : La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond. Celui-ci doit être fixé entre 0 % et 100 %. Cela permet de transférer ce sujet délicat, à chaque collectivité. Il y a eu une concertation avec les syndicats. Tout ceci est très technique.

La **délibération n°23** est relative à la mise à disposition d'un agent municipal à temps incomplet auprès du club de football de Grande-Synthe.

**M. VADET** : Qui paiera les frais de déplacement de cet agent ?

**M. le Maire** : L'agent assumera les dépenses liées à ses déplacements.

La **délibération n°25 bis** concerne une **dérogation au repos dominical** (autorisation sollicitée par le Directeur du magasin Dutertre et Berry, pour employer du personnel salarié le dimanche 23 décembre prochain).

**M. FONTAINE** : En vérité, tous les commerces de la ville pourront ouvrir le 23 décembre 2007.

**M. le Maire** : La **délibération n°28** a pour objet les **rapports annuels 2006 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de la collecte et du traitement des ordures ménagères**.

**M. VADET** : Ce rapport est intéressant à lire mais un peu démoralisant car les chiffres évoluent peu au sujet de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Le Boulonnais devrait être plus citoyen.

**M. le Maire** : Et pourtant nous organisons des campagnes de rappels au niveau de la propreté !

**M. VADET** : Il faut continuer dans ce sens.

**M. le Maire** : Nous distribuerons prochainement un calendrier annuel des ramassages, par secteur. Cette mesure devrait être efficace.

**M. SCHOUTEDEN** : Nous avons récemment recommencé des animations dans les écoles primaires. De plus, nous poursuivons la verbalisation des contrevenants. Je pense qu'il faudrait également rappeler aux propriétaires d'immeubles comportant de nombreux appartements que la loi les oblige à avoir un local pour les poubelles. Il est regrettable de voir des personnes indisciplinées. Nous poursuivons la lutte menée contre la saleté en l'intensifiant mais il faut reconnaître que la situation s'est améliorée, au fil des années.

**M. le Maire** : Il faudrait une loi obligeant les propriétaires de grands immeubles à créer un local pour les poubelles des locataires. Les gens devraient savoir que le domaine public appartient à tout le monde et doit être respecté car c'est une partie de notre propriété.

**M. VADET** : A partir de quand l'enfouissement des ordures ménagères sera-t-il interdit ?

**M. HONVAULT** : Normalement, ce serait en 2012.

**M. le Maire** : Nous vous le ferons savoir, M. VADET, car ce point relève de la C.A.B.

**M. GENEAU** : Les rapports de VEOLIA et de VINCI PARK présentés aujourd'hui comprennent beaucoup de renseignements techniques, mais pas forcément ceux que nous recherchons. Il y a de nombreuses pages vides, notamment celles concernant le compte annuel de résultats d'exploitation.

**M. le Maire** : Il s'agit plutôt d'un problème technique.

**M. le Directeur Général des Services** : La manière de scanner les documents est différente chez VEOLIA et chez nous. Les systèmes de cette société et de la Ville sont incompatibles. Nous avons donc demandé à VEOLIA de tout retirer sur un support papier. Nous adresserons une copie des documents à chaque Conseiller Municipal.

**M. le Maire** : La *délibération n°33* est relative à la *création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées*. J'en serai le Président et il nous faut désigner les représentants de la Ville de Boulogne-sur-Mer.

Y siègeront pour le groupe majoritaire : Mme Brigitte BOURGUIGNON (qui travaille depuis plus de 3 ans dans ce domaine), Mme Laurence COLLAS-HURTREL (chargée des travaux), Mme Patricia FONTAINE (chargée des affaires sociales), M. Charles FONTAINE (pour l'accessibilité des personnes handicapées aux commerces) et M. Dominique LEFEBVRE (pour le volet handicap logement).

Je propose à l'Opposition de s'associer à nous.

**Mme BIGOT** : je suis candidate

**M. HONVAULT** : Je suis candidat également.

**M. le Maire** : Madame Frédérique BIGOT et M. Richard HONVAULT siègeront donc également dans cette commission.

**Etude de renouvellement urbain Slack et Wimereux**, tel est l'objet de la **délibération n°43**. Habitat du Littoral a, en effet, décidé de mener une étude pour l'extension du périmètre de l'A.N.R.U. au site de la Slack et de Wimereux, à Boulogne-sur-Mer. Prochainement, il y aura une revue de projets et j'ai l'intention d'emmener le Préfet, les délégués territoriaux et les responsables administratifs de l'Etat dans le secteur des allées de Wimereux et de la Slack. Ils se rendront ainsi compte de la misère qui y règne.

Chaque année, des régiments de responsables administratifs viennent voir si les différentes constructions prévues se réalisent bien, si nous faisons bien notre travail, si nous utilisons bien l'argent versé. Dans le secteur précité, 90 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté et on se pose la question de savoir si cette zone fait partie des géographies prioritaires d'intervention de l'Etat. Cela est révoltant. Il s'agit bien là de quartiers accolés. Il me semble normal que les cités de promotion familiale bénéficient de la politique prioritaire.

La **délibération n°47** a pour objet la **salle Omnisports** (convention de mandat : avenants)

**M. ETIENNE** : Certaines personnes trouvent que les tarifs correspondant à l'occupation de cette salle sont élevés. Ils ont été adoptés par le Conseil Municipal. C'est, en vérité, le juste prix.

**M. le Maire** : La salle Omnisports est régulièrement mise à la disposition de l'E.S.S.M. qui y effectue des activités marchandes. Le tarif voté en Conseil Municipal est donc appliqué. Cela ne peut donc naturellement pas être comparé à un prêt de salle pour des entraînements. Il n'appartient pas au contribuable boulonnais de payer le chauffage, l'électricité, les heures de maintenance pour une équipe extérieure, comme l'E.S.S.M.

**Dans la délibération n°48**, il s'agit d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la salle des sports Degand-Bucaille.

**M. ETIENNE** : Cet équipement a été financé par des subventions, à hauteur de 88 %.

**Mme SPLINGARD** : Dont 43 % provenant de la Région.

**M. le Maire** : La **délibération n°49** concerne le **stade de la Libération (1<sup>ère</sup> phase de travaux : surcoût, demandes de subventions)**. Les travaux réalisés permettront à cet équipement d'accueillir des compétitions sportives de haut niveau.

**M. ETIENNE** : Dès lors que nous continuons de rénover, d'améliorer nos installations sportives, je pense que les clubs ont confiance en leur Municipalité. Les tribunes seront bientôt inaugurées.

**M. le Maire** : La **délibération n°50** est importante également : autorisation donnée au Maire de signer avec **l'Agence de l'Eau Artois Picardie**, la **convention** portant sur l'aide financière de l'Agence pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Cela marque la volonté, qui est la nôtre, de pouvoir poursuivre un travail soutenu, pour ce qui est de la qualité de l'eau. Il s'agit d'initiatives prises pour prévenir les inondations, les rétentions d'eau. Tout cela permettra d'améliorer sensiblement la situation de l'eau et de la dépollution de la Liane.

**M. GENEAU** : C'est effectivement une très bonne délibération mais elle aurait dû être prise, il y a longtemps.

**M. le Maire** : Cela ne veut pas dire pour autant que les travaux, que nous avons engagés, n'ont pas bénéficié d'aides de la part de l'Agence de l'Eau. Bien au contraire, nous avons bénéficié de subventions. Aujourd'hui, l'Agence de l'Eau, pour avoir une vision cohérente des financements futurs sur le site de Boulogne, nous demande de signer une convention.

La *délibération n°51* concerne le *lancement d'un appel d'offres ouvert, relatif aux travaux de voirie et d'assainissement de la rue de la Baraque de l'Empereur*. Nous constatons de nombreux rejets d'eau de source, donc d'eau propre, sur ce site, et nous désirons créer un bassin de rétention, du côté d'IFREMER ou du jardin de Nausicaa, pour pouvoir y stocker cette eau de qualité. Celle-ci pourrait alors servir à nos services, pour le nettoyage et l'arrosage intégré.

*La délibération n°54 a pour objet les travaux d'aménagement paysager, rue Pierre et Marie Curie.*

**M. VADET** : Y a-t-il des normes pour les ralentisseurs installés sur la chaussée, notamment au niveau de la pente d'accès et de descente ?

**M. la Directrice Générale des Services Techniques** : Il existe de normes spécifiques dans une zone où la vitesse n'est pas limitée à 30 km/h.

**M. le Maire** : En zone limitée à 30 km/h, il y a des gendarmes allongés et autres chicanes.

**Mme la Directrice Générale des Services Techniques** : Dans une zone non limitée à 30 km/h, les plateaux ne doivent pas dépasser 10 centimètres de hauteur. En fait, on ne doit pas y sentir les ralentisseurs.

**M. le Maire** : Le plus simple, si l'on veut vraiment ralentir la vitesse, consiste à instaurer une « zone 30 » et à l'aménager efficacement.

**M. VADET** : La rue Pierre et Marie Curie se trouve donc en « zone 30 » ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. GENEAU** : Alors pourquoi avoir installé des ralentisseurs en « zone 30 » ?

**M. le Maire** : Cela s'est fait suite à une demande des riverains. Cette rue est, en effet, empruntée par de nombreux enfants. De plus, lorsqu'elle a été rénovée, elle est devenue un véritable boulevard urbain dangereux. Les passages pour piétons n'étaient alors plus respectés. La sécurité routière en ville est devenue une véritable obsession et il nous faut être attentifs à un plan de déplacement urbain, à la régularité des flux. Nous devons veiller à la fluidité de la circulation automobile, tout en l'accompagnant de dispositifs de sécurisation. Nous avons amélioré la sortie de nos écoles (Dezoteux, Deseille). Nous améliorerons prochainement la circulation sur le boulevard Daunou. Nous accordons, le plus possible, la priorité aux piétons, la priorité à la sécurisation des quartiers. Au volant, le conducteur doit avoir un comportement citoyen. Pour cela, il y a des dispositions techniques que nous utilisons et que nous adaptons aux différents lieux. Nous améliorons également l'éclairage de certains sites, pour obtenir une plus grande sécurité. Nous utilisons aussi des matériaux spéciaux. Même s'il a surpris lors de sa pose, le matériau utilisé en bas de la Grande-Rue est

très efficace. Nous envisageons également de supprimer les feux situés à l'extrémité du viaduc Jean Jaurès, côté Liane. Nous y ralentirons la circulation automobile en provenance du viaduc précité et nous y améliorerons la sécurité des piétons.

**Mme la Directrice Générale des Services** : Ainsi, les autobus n'emprunteront plus le pont de l'Entente Cordiale à double sens. Les îlots seront élargis.

**M. le Maire** : Il ne doit plus y avoir d'aménagement urbain, sans sécurisation des lieux. La ville doit être sécurisante.

***Travaux urgents liés à la sécurité du public, à la Basilique Notre-Dame.*** Tel est le titre de la ***délibération n°55***. Jamais la Cathédrale n'a connu tant de travaux. Les pigeons causent beaucoup de soucis (11 m<sup>3</sup> de fiente à évacuer dans les escaliers d'accès aux clochetons).

**M. VADET** A-t-on une politique de limitation de la population des pigeons ?

**M. SCHOUTEDEN** : Nous avons mis en place une politique de capture régulière de pigeons et surtout de dissuasion pour les personnes qui les nourrissent de façon outrancière. Certaines personnes jettent le contenu de 2 à 3 sacs de 5 kg de nourriture par jour. Plus il y a de nourriture, plus les pigeons se reproduisent. Des agents municipaux surveillent en permanence. La Ville a porté plainte, à plusieurs reprises, et continuera à le faire. Le problème que nous connaissons vient réellement des personnes qui nourrissent les pigeons.

**M. le Maire** : C'est dramatique.

**M. SCHOUTEDEN** : A partir du moment où il n'y aura plus de nourriture à outrance, il y aura une présence de pigeons normale en ville, et ces oiseaux granivores seront acceptés.

**M. VADET** : Que deviennent les pigeons capturés ?

**M. SCHOUTEDEN** : Ils sont relâchés près de Desvres et, selon leur état, certains sont euthanasiés.

**M. le Maire** : Oui, cela dépend de leur état.

**M. SCHOUTEDEN** : Les pigeons sont, en général, relâchés au Domaine des Enfants du Boulonnais, près de Desvres.

**M. le Maire** : L'ancien Château du Désert est devenu le lieu de relâche des pigeons. Il faut savoir que les pigeons de ville reviennent moins facilement que les pigeons voyageurs. Nous devons continuer à agir contre la prolifération des pigeons, qui véhiculent des maladies. De plus, là où de la nourriture est déversée pour les pigeons, celle-ci attire également des rats et autres nuisibles, qui prolifèrent eux aussi.

Ceci est une préoccupation majeure pour nous. Il nous faut d'abord régler le problème posé par ces personnes inconscientes qui nourrissent, à l'excès, ces oiseaux granivores. Il existe certes des pigeonniers urbains mais ils sont très contestables et les résultats sont vraiment mitigés.

**M. VADET** : Les pigeons se nourrissent à la campagne, pendant une partie de la journée. Les déplacements des pigeons urbains sont plus importants qu'on ne le pense, surtout dans une ville moyenne comme la nôtre, située non loin de la campagne.

**M. le Maire** : Les pigeons se nourrissent aussi du contenu des poubelles. De plus, les mouettes et goëlands salissent la ville. Le matin, les sacs poubelles sont arrachés et les déchets jonchent le sol. C'est un spectacle désolant. Je salue le travail effectué par les agents du service de la propreté urbaine qui, tôt le matin, ramassent ces détritiques. Leur travail mérite d'être respecté.

La *délibération n°56* concerne la *Maison de la Petite Enfance*, dans le quartier Damrémont. L'opération sera financée par la C.A.F., le Conseil Général, la C.A.B. et par la Ville (27 %). Le quartier compte de nombreuses familles, avec enfants en bas âge. La Maison de la Petite Enfance ne sera pas seulement une crèche ; elle traitera tout ce qui aura un lien avec la petite enfance (organisation de la vie pour les parents, hygiène, santé, ...) et aidera le milieu associatif.

La *délibération n°58* a pour objet les *travaux d'aménagement du stade de la Libération (équipements transitoires)*.

**M. VADET** : Où en est-on au niveau des familles ?

**M. ALLAN** : Il y a eu un diagnostic qui a permis de découvrir deux nécropoles. Aujourd'hui, on peut affirmer qu'il n'y aura probablement pas nécessité de procéder à des fouilles. L'ensemble du site concerné par ces vestiges sera gelé.

**M. VADET** : Il n'y aura donc pas de fondations à cet endroit.

**M. le Maire** : Il n'y en aura pas.

**M. ALLAN** : Pour le reste du stade, nous avons demandé un diagnostic préventif. Au cours de l'année 2008, nous saurons à quel endroit nous pourrions procéder à des constructions. Il s'agit notamment de l'espace situé autour de la pelouse, près de la tribune d'honneur.

**M. le Maire** : L'interrogation reste entière sur l'existence de la première église, datant de la période mérovingienne. Les murs découverts ne sont pas liés aux fondations de l'église.

Dans la *délibération n°60*, il s'agit des *cabines de plage*. Nous envisageons de créer 15 cabines en 2008. Les cabines, le pôle plage et le prélèvement quotidien de l'eau pour connaître sa qualité, nous permettent de mettre en valeur la plage afin que les Boulonnais puissent y passer agréablement l'été. Nous y prévoyons également des animations gratuites pour les enfants.

La *délibération n°62* est relative aux *comptes annuels du Comité des Œuvres Sociales (exercice 2006)*.

**M. VADET** : Pourquoi les charges sociales sont-elles passées de 1.354 € à 150 € ?

**M. COUQUET** : Il y a peut-être un rappel sur l'année précédente.

**M. le Directeur Général des Services** : Je pense qu'il s'agit de l'aide sociale envers les personnels (chèques-vacances, chèques-déjeuners, bons de jouets, ...). Il n'y a pas de salaires.

**M. VADET** : Pourquoi passe-t-on de 1.350 à 150 €?

**M. le Maire** : Sur ce point précis, je propose d'apporter la réponse aux Conseillers Municipaux, dès que possible.

*Les comptes annuels de l'Office de Tourisme (exercice 2006), tel est l'intitulé de la délibération n°63.*

**M. FONTAINE** : En 2006, nous dégagions un excédent de 530.000 € Nous avons procédé au déménagement de l'Office. Le réaménagement (30.000 €) a été entièrement autofinancé. Il existe maintenant trois sites, qui sont ouverts pratiquement toute l'année. Le petit kiosque sera ouvert du 15 juin au 15 septembre, pendant les vacances scolaires et lorsqu'il y aura des manifestations en haute-ville. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2006, 40.000 visiteurs se sont rendus à l'Office de Tourisme et, en 2007, pendant la même période, il y a eu 58.000 visiteurs. Notre site internet a connu 158.631 connections en 2006 ; il est très bien conçu et utilisé.

**M. le Maire** : L'offre d'information touristique tient compte de la complémentarité des sites touristiques de la ville.

**M. HONVAULT** : A quoi correspondent les charges exceptionnelles sur opérations capitales se chiffrant à 18.656 Keuros, en 2006 ?

**M. le Maire** : Ce sont des charges exceptionnelles

**M. FONTAINE** : Il s'agit du déménagement de l'Office de Tourisme

**M. le Maire** : Il s'agit de frais exceptionnels. Le transfert dans le bâtiment du Centre National de la Mer se traduira par des économies, puisque les lieux sont plus adaptés.

**M. VADET** : L'an dernier, j'avais demandé de moins utiliser le système du copier-coller, dans les conventions. Le service qui a préparé les conventions, a commencé leur rédaction de la même façon. Il s'agit là de l'argent public. Les personnes utilisant cet argent doivent prouver leurs motivations. Ce n'est pas au personnel municipal de prouver la motivation des gens qui demandent de l'argent public. Or, c'est l'impression que nous laisse la lecture des conventions présentées.

**M. le Maire** : C'est une mauvaise impression, M. VADET. En effet, je puis vous dire que les utilisateurs (services à la population, service des finances) ont vraiment une mission en ce qui concerne les subventions : celle de vérifier que les demandes de subventions sont motivées (nature des actions,...) et comprennent diverses pièces administratives et comptables. Ceci est un préalable au versement des subventions et nous examinons régulièrement les demandes en Conseil d'Administration. Tout est vraiment passé au crible. Une grande attention est portée à l'utilisation des fonds publics. Nous considérons votre intervention, M. VADET, comme un encouragement à poursuivre dans cette voie.

**M. COUQUET** : C'est parfois ingrat parce qu'on a l'air d'être tatillon avec les associations.

**M. le Maire** : Les associations sont différentes mais nous procédons de la même manière avec chacune d'elles.

La *délibération n°67* est relative à la *restauration de la statue de la vierge à l'enfant*.

**M. ALLAN** : Il nous est souvent demandé si cette statue rejoindra son emplacement initial. Je suis heureux de préciser qu'elle sera placée, après restauration, dans la niche située dans la Porte Neuve, au-dessus de la voie de circulation réservée aux voitures.

**M. le Maire** : La *délibération n°68* traite de la *campagne de restauration 2007 et 2008, au château-musée*.

**M. ALLAN** : D'ordinaire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles accorde une subvention de 50 %. Pour la restauration du sarcophage médian égyptien de Nehemsimontou, son subventionnement sera de 80 %. Je voudrais également vous préciser que si le nombre de visiteurs au château-musée était de 22.000 en 2001, il est de 36.000 pour les 11 premiers mois de l'an 2007.

**M. le Maire** : La *délibération n°71* concerne un *prêt d'œuvres du château-musée* : 35 œuvres de la Collection Pinart seront, en effet, prêtées, à titre gracieux, à l'Alutiiq Muséum et Archaeological Repository de Kodiak, en Alaska, en vue d'une exposition intitulée « Like a face », qui se déroulera du 23 mai au 28 septembre 2008 à Kodiak et du 10 octobre 2008 au 5 février 2009, à Anchorage.

**M. ALLAN** : Il y aura bien deux expositions de ces œuvres en Amérique. C'est prestigieux pour notre musée boulonnais. Un catalogue sera rédigé par des spécialistes du musée de Kodiak, puis édité. Il nous faudra apporter une contribution financière pour la traduction du document en langue française.

**M. le Maire** : La *délibération n°73* a pour objet *l'organisation d'une exposition présentant les plus beaux documents conservés aux Archives Municipales et leur restauration*.

**M. CAPILLIER** : L'année 2008 sera l'un des points d'orgue de l'activité des Archives Municipales. Nous aurons ainsi l'occasion de valoriser véritablement les trésors insoupçonnés, voire insoupçonnables des archives de la ville de Boulogne. A ce titre, une subvention de 10.000 € peut être sollicitée auprès de la D.R.A.C.

**M. le Maire** : La *délibération n°74* traite également des *Archives Municipales*, plus spécialement de l'organisation de *l'exposition « Vies et pêches boulonnaises, photographies 1850 – 1914 »*.

**M. CAPILLIER** : L'originalité de cette exposition porte sur des documents rares issus des collections de nos archives mais également de collections privées. Nous profiterons de cette occasion pour présenter au public la nouvelle salle de lecture ainsi qu'une nouvelle salle d'expositions, réalisées de façon remarquable par les services techniques municipaux, des entreprises privées et des chantiers-écoles. Un travail de grande qualité a été effectué.

En outre, je précise que l'exposition « Vies et pêches boulonnaises, photographies 1850 – 1914 » fera l'objet d'un financement par la Ville de Boulogne-sur-Mer et par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale.

**M. le Maire** : La *délibération n°80* concerne le *Centre Social du Chemin Vert (Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais)*.

**M. GENEAU** : Dans la convention, il est indiqué que la Ville de Boulogne-sur-Mer comprend 5 représentants du Comité de Gestion du Centre Social, alors que la délibération n°80 précise qu'il y en a 3.

**M. le Maire** : Il y a une erreur matérielle dans la délibération. En vérité, il y a bien 5 représentants de la Ville de Boulogne-sur-Mer dans ce comité de gestion.

Nous arrivons à la fin de l'étude des délibérations prévues à l'ordre du jour de la présente séance et je voudrais maintenant céder la parole à M. VADET.

**M. VADET** : Je voudrais déposer sur le bureau de l'Assemblée, un ouvrage entrant dans le cadre des relations entre les villes de Safi et de Boulogne-sur-Mer. Il concerne la falaise de Safi, qui est un site fossilifère unique au monde. Je souhaite que la Municipalité de Safi préserve son patrimoine géologique.

**M. le Maire** : Je vous remercie M. VADET pour cette contribution importante. Je crois que nos amis de Safi sont sensibilisés à la protection de l'environnement. J'enverrai votre livre à mon homologue de Safi, haut lieu touristique, sportif et géologique. Je pense qu'il sera très intéressé par votre ouvrage.

Avant de terminer, je voudrais vous demander de voter la *motion* que l'on vous remet présentement. Elle concerne la *disparition des Contrats Aidés*. Nous n'avons plus à ce jour de contrats aidés. Nombreux sont les Boulonnais bénéficiaires de contrats aidés, qui aujourd'hui se trouvent éconduits et écartés du chemin de l'insertion par l'emploi. Ces contrats les faisaient vivre et faisaient vivre leurs familles. Aujourd'hui, ces gens se trouvent dans une situation extrêmement délicate et aucune solution de remplacement n'est annoncée. On nous dit qu'il faut attendre la fin du Grenelle de l'Insertion prévu jusqu'au printemps 2008. En attendant, comment fait-on fonctionner les services publics ? Comment permettre aux associations d'insertion de poursuivre leurs actions ? Nous avons, en effet, l'habitude de confier des chantiers à des associations d'insertion pour permettre une égalité des chances, le retour à l'emploi, l'insertion à la professionnalisation. La disparition des contrats aidés met les collectivités et les associations face à une vraie inquiétude. Je saisisrai l'Association des Maires de France de ce problème. Nous devons avoir un positionnement très ferme pour demander qu'il y ait au moins un dispositif transitoire. Nous ne pouvons pas admettre une diminution de plus de 1/3 des budgets, la suppression de 60.000 contrats aidés. Aujourd'hui, on écarte les plus démunis.

**Mme QUENTIN** : Je me permets d'ajouter que les établissements scolaires, collèges et lycées, sont touchés de plein fouet par la disparition des contrats aidés. C'est un drame humain, que nous vivons déjà depuis plusieurs années, lorsque nous devons nous séparer d'emplois précaires, qui ont rendu de grands services dans nos établissements scolaires. Ceci est également désastreux humainement. Je souligne aussi le flou artistique qui règne à propos des informations données aux responsables d'établissements scolaires ainsi qu'aux intéressés qui pâtissent de la situation.

**M. le Maire** : Il en est de même pour les Membres de l'Assemblée Nationale.

**Mme QUENTIN** : Les Collègues de l'A.N.P.E. nous indiquent : « ce que l'on vous dit aujourd'hui ne sera peut-être plus vrai dans 2 ou 3 jours ». C'est lamentable.

**M. le Maire** : A ce jour, il n'y a pas de dispositif complémentaire. Les crédits ont bien été épuisés.

**Mme QUENTIN** : Dans les établissements scolaires, nous avons des accords du Conseil Général pour reprendre des contrats, afin d'assurer des opérations d'entretien, de maintenance. Le Rectorat nous autorise à occuper des postes. Seulement l'A.N.P.E. ne peut plus accorder les contrats.

**M. le Maire** : J'invite tous les Elus à soumettre une motion comme celle que je vous propose de voter, ce soir. Le Conseil Général du Pas-de-Calais a, du reste, déjà agi ainsi.

**Mme SPLINGARD** : Le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais également. La motion d'urgence y a été votée à l'unanimité des groupes de l'Assemblée Régionale. Nous rencontrons les mêmes problèmes dans les lycées. Ainsi, dans les années futures, le Conseil Régional devra créer des centaines de postes pour palier la disparition des contrats aidés. En effet, les Conseillers Régionaux souhaitent, avant tout, un bon fonctionnement dans les lycées, puisque la formation de la jeunesse est l'une de leurs priorités.

**M. le Maire** : La Ville de Boulogne-sur-Mer ne pourra pas créer 80 postes, à la charge des contribuables boulonnais. Voilà encore un nouveau transfert de charge.

**Mme SPLINGARD** : C'est un transfert de charge non compensé. C'est effarant.

**M. VADET** : Cela pose, en fait, le problème plus général de savoir qui doit assumer le coût social des activités non rentables économiquement. Par exemple, à la S.P.A. il y a actuellement un C.A.E. Cet agent rend un service social à la collectivité, qui doit lui rendre ce service social. Quelqu'un devra bien prendre une décision : sera-ce au niveau de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes ? Je ne le sais pas.

**M. le Maire** : Ces contrats ne viennent pas en substitution à des emplois existants. Lorsque la Ville décide d'avoir recours à ce type de contrat, ce n'est pas en lieu et place des fonctionnaires. Si ces contrats n'existaient pas, les missions correspondantes ne seraient pas assurées. C'est vraiment un problème de responsabilité d'insertion.

**Mme BOURGUIGNON** : Nous sommes très inquiets. On parle d'assistantat, tout en le dénonçant. Je ne comprends pas le paradoxe entre la dénonciation de l'assistantat et la suppression des mesures facilitant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois.

**M. le Maire** : Je vous propose maintenant de voter la motion (Celle-ci est adoptée à l'unanimité).

Notre réunion est maintenant terminée. Je vous souhaite une bonne soirée.

\*

\* \*

Les délibérations n<sup>os</sup> 1A à 10, 15 à 42, 45, 49 à 59, 61 à 88 ont été adoptées à l'unanimité :  
38 voix pour.

La délibération n<sup>o</sup>60 a été adoptée à l'unanimité : 37 voix pour.

Les délibérations n<sup>os</sup> 11 à 14, 43, 44, 46 à 48 ont été adoptées à l'unanimité : 36 voix pour.

\*

\* \*

La séance commencée à 19 h 00 s'est achevée à 21 h 55.

Le secrétaire de séance

Claude COUQUET